
Postulat : Renforcer la collaboration entre la police et les assistants sociaux dans le canton de Vaud

Dans le contexte actuel, la coordination entre la police et les services sociaux est cruciale pour garantir la sécurité et le bien-être des citoyens. Plusieurs villes en Suisse allemande ont mis en place des modèles de collaboration qui ont prouvé leur efficacité. Selon une étude de l'Université de Lausanne¹, « *il est essentiel de trouver des compromis, notamment entre les acteurs de la répression (la police) et les acteurs du champ socio-sanitaires. Ces compromis passent obligatoirement par un partenariat fort et régulier et par la mise en œuvre d'une stratégie commune et donc par la définition d'objectifs communs acceptés de tous et mis en œuvre de manière opérationnelle au quotidien.* » Le canton de Vaud doit tirer parti de ces expériences pour améliorer notre approche. Le développement d'un partenariat renforcé entre la police et les assistants sociaux est indispensable pour répondre aux défis posés par le deal de rue. En s'inspirant des meilleures pratiques d'autres cantons, il est possible d'offrir un environnement plus sûr pour tous les citoyens vaudois.

Nous demandons à ce que le Conseil d'Etat prépare un rapport qui tiendra notamment compte des éléments suivants:

1. **Étudier les modèles de collaboration existants** dans certaines villes suisses allemandes, telles que Zurich ou Berne, où des protocoles clairs sur le partage d'informations et l'intervention conjointe ont été mis en œuvre.
2. **Évaluer les besoins spécifiques de notre canton** en matière de sécurité et de soutien social, afin de développer un modèle adapté à notre contexte.
3. **Mettre en place des formations communes** pour les policiers et les assistants sociaux, afin de sensibiliser chacun aux compétences et aux rôles de l'autre, renforçant ainsi la compréhension mutuelle et la coopération sur le terrain.
4. **Créer des équipes interdisciplinaires** qui permettent une intervention rapide et efficace lors de situations complexes impliquant des aspects criminologiques et sociaux.
5. **Établir un cadre de suivi et d'évaluation** des actions menées, afin d'évaluer régulièrement l'efficacité de cette collaboration et d'apporter les ajustements nécessaires.

¹ Rapport Deal de Rue, Une comparaison des approches développées dans trois villes suisses, (Lausanne, Berne et Zürich) vis-à-vis de la vente de stupéfiants dans l'espace public (deal de rue), Pierre Esseiva, Christine Burkhart, Frank Zobel, Université de Lausanne, décembre 2018